

DATE DE CONVOCATION
06/11/2025

DATE D'AFFICHAGE
06/11/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
25
PRÉSENTS
19
VOTANTS
22

L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 17 novembre**, à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS
Mme Catherine SIBBILLE donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Edith LE ROUX

Absentes

Mme Isabelle PIERRE
Mme Agathe PETRIGNANI

Secrétaire de séance : Mme Monique BOBLIN

Délibération n° 25.11.17/03

Objet / Cession du bus communal à l'entreprise AUTOCARS LE MONNIER FILS

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que le bus communal, affecté au service de transport scolaire depuis plusieurs années, a connu ces derniers mois de multiples pannes mécaniques, entraînant des interruptions de service et des coûts de réparation importants.

Ce véhicule ne permet plus d'assurer une continuité optimale du service, avec des risques accrus pour la sécurité des usagers et une charge financière disproportionnée pour la collectivité.

Dans ce contexte, la Ville a étudié plusieurs options (réparation, remplacement ou cession).

Il apparaît que la cession du véhicule constitue la solution la plus pertinente, tant sur le plan économique qu'opérationnel.

Une proposition d'achat a été reçue de la société AUTOCARS LE MONNIER FILS, pour un montant de 34 200 €, correspondant à la valeur estimée du véhicule compte tenu de son état.

En parallèle, un contrat de location d'un bus à l'année a été souscrit, afin d'assurer la pérennisation du service de ramassage scolaire pour les familles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

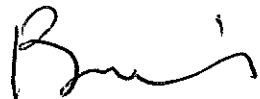
APPROUVE la cession du bus communal de transport scolaire, immatriculé DX-143-JM à l'entreprise AUTOCARS LE MONNIER FILS pour la somme de 34 200 € (trente-quatre mille deux cents euros) ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette vente ;

DIT que le produit de la vente sera inscrit en recette d'investissement au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Monique BOBLIN



Le Maire,
Damien de WINTER

